

Conditions cadre de collaboration entre l'EVAM et le monde étudiant en matière de travaux de recherche

Sommaire

1	INTRODUCTION	2
2	PRINCIPES GÉNÉRAUX	2
3	DROITS ET DEVOIRS	2
3.1	Etudiants et chercheurs	2
	• Droits	2
	• Devoirs	2
3.2	EVAM	3
	• Droits	3
	• Devoirs	3
3.3	Migrants	3
	• Droits	3
	• Devoirs	3
4	ÉLÉMENTS À FOURNIR POUR LA DEMANDE DE RECHERCHE	3



1 INTRODUCTION

L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) est l'autorité mandatée par le canton de Vaud pour héberger, encadrer et assister les demandeurs d'asile et les personnes admises à titre provisoire, et apporter une aide d'urgence aux étrangers en situation irrégulière. De part le caractère public de son action et de son financement, ainsi que de la dimension politique des questions touchant aux phénomènes migratoires et à l'accueil en Suisse des personnes migrantes, l'EVAM est régulièrement sollicité par des étudiants ou des chercheurs pour des travaux ponctuels ou de plus longue haleine. Ces conditions cadre ont pour but d'organiser ces collaborations et de fixer les droits et devoirs de chacune des parties, sans oublier les droits des migrants objets de ces recherches.

2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'EVAM pratique une politique de communication transparente et répond en principe favorablement aux demandes d'information, qu'elles proviennent des médias, de la société civile ou du monde étudiant. L'établissement doit cependant garantir la protection des données et le respect de la sphère privée des personnes qu'il assiste. Afin de garantir une bonne organisation, l'EVAM centralise les demandes et attribue à chaque étudiant ou chercheur une personne de contact en fonction du sujet, chargée de faciliter son travail sur les sites de l'établissement.

3 DROITS ET DEVOIRS

3.1 Etudiants et chercheurs

Droits

Les étudiants ou chercheurs qui sollicitent l'EVAM ont le droit de recevoir une réponse dans les 3 jours qui suivent leur demande.

Ils ont le droit de s'intéresser à tout sujet qui leur semble opportun et peuvent s'attendre à voir leurs besoins satisfaits dans la mesure du possible. Dans le cas contraire, une explication leur est fournie.

Devoirs

Les étudiants ou chercheurs remplissent au préalable une demande précise de leurs besoins (cf. point 4) et se conforment au périmètre de recherche annoncé, qui peut ensuite évoluer pour autant qu'il soit rediscuté avec la personne de contact. Ils s'engagent à ne déranger ni les migrants, ni le personnel de l'EVAM par des interpellations intempestives.

Les étudiants ou chercheurs s'engagent à soumettre aux personnes interrogées les propos qu'ils entendent leur attribuer dans leur rapport et garantissent la confidentialité aux personnes qui la réclament.



Ils s'engagent à ne pas prendre de photos à l'insu de leurs sujets.

Dans leur rapport final, ils établissent une claire distinction entre les faits et les commentaires.

Ils s'engagent à remettre à l'EVAM la copie finale de leur travail et à ne pas diffuser publiquement ce rapport sans l'aval de l'établissement.

3.2 EVAM

Droits

L'EVAM a le droit d'interdire l'accès de ses structures aux personnes qui ne respectent pas ces conditions cadre.

Devoirs

L'EVAM a l'obligation de faire appliquer les principes généraux mentionnés plus haut.

L'établissement procède de manière bienveillante envers les étudiants et chercheurs et fait son possible pour faciliter leur travail en terme d'accès, de contacts, d'information et de matériel.

3.3 Migrants

Droits

Les migrants assistés par l'EVAM ont le droit de ne pas participer au projet de recherche et de refuser toute sollicitation, interview, photo, etc.

Devoirs

N'étant pas liés par ces conditions cadre, les migrants n'ont aucun devoir à l'égard des étudiants ou chercheurs qui les sollicitent.

4 ÉLÉMENTS À FOURNIR POUR LA DEMANDE DE RECHERCHE

La demande doit être envoyée par mail à info@evam.ch. Elle doit comporter les éléments suivants :

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Téléphone portable
- Institution (école, université, etc.)
- Professeur référent avec coordonnées mail + téléphone
- Objectif de la recherche (sujet / hypothèse / piste de travail)
- Explications sur le déroulement de la recherche (y compris besoins)
- Planning (début / fin, date ou rythme souhaités de visite)
- Date prévue pour la remise du travail
- Ainsi que la mention suivante :
 Le soussigné s'engage à respecter les termes des conditions cadre entre l'EVAM et le monde étudiant en matière de travaux de recherche.

A réception de la demande, l'EVAM y répondra dans les 3 jours en indiquant une personne de contact ainsi que ses coordonnées.